Malus après résiliation contrat auto.

Par Hana1017

Bonjour,

Depuis novembre je suis assurée chez un nouvel assureur. 1 semaine après je reçois un courrier de la part de mon ancien assureur en date du dernier jour d'assurance chez eux, m'informant que je suis impliqué dans un sinistre dans lequel je suis responsable et qui daterait du mois d'avril... J'étais à la recherche d'une nouvelle assurance depuis le mois de juin et à plusieurs reprises j'ai demandé mon relevé d'information (le dernier datant d'octobre pour mon inscription chez mon nouvel assureur) qui ne mentionnaient pas ce sinistre.
Peuvent-ils me mettre un malus 7 mois après un sinistre pour lequel je n'ai jamais été avertie et après ma résiliation chez eux? Qu'est ce que je risque avec ma nouvelle assurance?
Et surtout, dans le cas où cela impacte ma nouvelle assurance, comment puis-je me défendre sachant que je n'ai jamais commis d'accident à tord et que je suis victime d'usurpation d'identité.
Honnêtement, si je ne risque rien qui peut impacter ma nouvelle assurance, je ne me sens pas de m'engager dans des procédures qui pourraient être longue.

Merci pour votre aide.

Par chaber

Bonjour
comment puis-je me défendre sachant que je n'ai jamais commis d'accident à tord et que je suis victime d'usurpation d'identité.
Si vous estimez une usurpation de plaques il faut obligatoirement déposer une plainte contre X et demander une nouvelle carte grise
Il vous faudra envoyer copie à votre ancien assureur en lui demandant le pourquoi de son intervention en LRAR
Il vous demandera certainement des justificatifs: par exemple le jour de l'accident vous étiez au travail ....
Il faudra prévenir votre nouvel assureur de vos démarches